

## RÉALISATIONS 2019

Des investissements dynamiques pour assurer l'innovation et la sécurité de nos citoyens:

- Implantation de la plateforme Voilà! Portail citoyen et du système d'alerte municipale (SAM) ;
- Acquisition de deux véhicules un pour la voirie et l'autre le remplacement du camion de premier répondant ;
- Remplacement d'une partie des appareils de protections respiratoires du service de sécurité incendie
- Création d'un fond pour les infrastructures (routières, mobilier roulants et bâtiments municipaux)

Le conseil veut continuer d'offrir à ces citoyens une qualité de service à la hauteur de leurs attentes.

À ce moment, j'aimerais remercier tous les résidents pour leur patience pendant la pandémie COVID-19 et pour la participation active aux consignes et directives du gouvernement.

## ORIENTATIONS 2021

Le conseil municipal entend poursuivre les événements actuels tout en maintenant un entretien adéquat des routes, des bâtiments municipaux, des services d'égout et d'incendie.

À titre d'une des plus grandes municipalités de la MRC du Haut Saint-Laurent, Saint-Anicet doit prendre sa place en se donnant ainsi la possibilité d'influencer significativement les décisions politiques. Notre esprit de commandement fort pour la Municipalité nous donne de l'influence et du pouvoir pour agir sur le plan régional et provincial.

La créativité doit prendre une plus grande place dans notre milieu municipal, si l'on veut atteindre nos orientations 2021. N'oubliez pas que la clé du succès : est notre passion pour la Municipalité de Saint-Anicet.

## INFORMATIONS

La population de Saint-Anicet est de 2733 personnes selon la Gazette officielle du Québec pour l'année 2021. La Municipalité compte 2759 unités d'évaluation.

	2020	2021
Évaluation foncière imposable	556 316 100 \$	558 377 100 \$
Taux de taxe foncière générale	0,5160 \$/100 \$	0,5201 \$/100 \$
Taxes spéciales pour le service de la dette	0,1920 \$/100 \$	0,1857 \$/100 \$
Taxe d'enlèvement des ordures	182,37 \$	107,01 \$

## CONCLUSION

J'espère que la publication de ce rapport vous permettra de mieux comprendre les rôles, les responsabilités de la situation financière de votre municipalité, d'apprendre davantage sur des aspects souvent méconnus, mais tout de même indispensables à son bon fonctionnement. Une situation que plusieurs municipalités envient.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du Conseil municipal, pour tout le temps investi et le travail accompli. Remercie notre directeur général, M Denis Lévesque, je tiens à souligner et remercier les employés municipaux pour leur travail et dévouement pour la Municipalité de Saint-Anicet.

Gino Moretti, maire

La Municipalité de Saint-Anicet est le paradis de la MRC du Haut-Saint-Laurent et la perle de la province, un endroit convoité pour y vivre, travailler, prendre des vacances ou sa retraite.

Municipalité de Saint-Anicet – 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0 – Téléphone : 450 264-2555  
Télécopieur : 450 264-2395 – Courriel : [info@stanicet.com](mailto:info@stanicet.com) – Internet : [www.stanicet.com](http://www.stanicet.com)



Municipalité de Saint-Anicet

**AVAILABLE IN FRENCH ONLY**

**FAITS SAILLANT  
DU RAPPORT FINANCIER  
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE  
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Présenté à la séance ordinaire du  
7 juin 2021



### Membres du conseil municipal

*Monsieur Gino Moretti, maire*  
*Madame Ginette Caza, conseillère district #1*  
*Madame Heather L'Heureux, conseillère district #2*  
*Monsieur Roger Carignan, conseiller district #3*  
*Madame Sylvie Tourangeau, conseillère district #4*  
*Monsieur François Boileau, conseiller district #5*  
*Madame Johanne Leduc, conseillère district #6*

Chères Anicetoises, chers Anicetois,

La Loi 122 abolit l'obligation du maire de faire un fait rapport sur la situation financière de la Municipalité au cours d'une séance du conseil pour adoption. En contrepartie, la Loi prévoit les mesures suivantes : Le maire doit lors de la séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.




Nous vous présentons :

-  Faits saillants du rapport financier 2020
-  Du rapport de l'auditeur indépendant

## ÉTATS FINANCIERS

	Budget 2020	Réalisations 31 décembre 2020
<b>REVENUS</b>		
Fonctionnement	4 719 650	5 690 296
Investissement	365 000	6 092
	5 084 650	5 696 388
<b>CHARGES</b>	5 121 533	5 373 874
Excédent (déficit) de l'exercice	-36 883	322 514
Moins: revenus d'investissement	-365 000	-6 092
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>-401 883</b>	<b>316 422</b>
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>		
Amortissement des immobilisations	583 525	627 369
Remboursement de la dette à long terme	-149 642	-152 277
Affectations:		
Activités d'investissement	-32 000	-230 069
Excédent (déficit) accumulé		116 705
Autres éléments de conciliation		
	401 883	361 728
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>0</b>	<b>678 150</b>

Tout d'abord, concernant l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2020, les revenus de la Municipalité se sont chiffrés à 5 696 388\$ alors que les charges s'élevaient à 5 373 874 \$, ce qui nous a amenés à un excédent de l'exercice de 316 422\$ avant conciliation à des fins fiscales. Une fois cette conciliation effectuée, nous obtenons un excédent de 678 150\$.

-  Revenus additionnels nets de 612 093 \$ avec des charges additionnelles de 252 341 \$
-  Excédent du rapport financier consolidé 678 150 \$
-  Réduction de la dette à l'ensemble de la Municipalité pour 2020 de: 22 534 \$

À la fin de l'exercice financier 2020, la dette à long terme de la Municipalité était de 2 774 777 \$. Incluant les revenus futurs découlant des ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Rapport de l'auditeur externe, Goudreau Poirier Inc devenu BCGO s.e.n.c.r.l. L'auditeur externe confirme qu'à l'exception des incidences éventuelles du problème lié aux droits sur les carrières et sablières, les états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Anicet et des organismes partenaires, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés. L'opinion de l'auditeur soulève une réserve concernant l'exhaustivité des droits des carrières et sablières, puisque nous n'avons pas mis en place des mesures pour nous assurer de l'exactitude des déclarations produites par les exploitants.


### Rapport de l'auditeur indépendant

De l'avis des auditeurs, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Anicet au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La firme BCGO. S.E.N.C.R.L. a été retenu pour la vérification obligatoire des comptes de la Municipalité, tenus par le directeur général et secrétaire-trésorière, en vertu du Code municipal de la province de Québec.

### Constatations découlant de l'audit

Dans son rapport pour l'exercice qui se terminait le 31 décembre 2020, l'auditeur BCGO s.e.n.c.r.l. a relevé les faiblesses suivantes dans la conception ou la mise en œuvre du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

-  L'opinion de l'auditeur soulève une réserve concernant l'exhaustivité des droits des carrières et sablières, puisque nous n'avons pas mis en place des mesures pour nous assurer de l'exactitude des déclarations produites par les exploitants

## RÉALISATIONS 2020

Pour que la gouvernance municipale soit transparente, légitime et crédible, une organisation municipale se doit d'informer ses citoyens de son fonctionnement et de la performance de ses différents services.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour fournir « les faits saillants sur la situation financière » aux citoyens de Saint-Anicet concernant la situation financière au 31 décembre 2020. Au cours de la dernière année, le conseil a collaboré avec le personnel pour fournir aux résidents de Saint-Anicet les meilleurs services municipaux possible. L'année dernière a marqué l'achèvement de nos principaux projets.